

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 11 septembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Ginette MOTOT, Maire.

Étaient présents : Ginette MOTOT, Pascal FOURNIER, Laurence PICARD, Jean-Pierre AUBRY, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Véronique MAASSEN, Alexis MONTOISY, Sylviane PERRIN, Marie-José THOURET, Jean-Vincent DAUNA, Philippe de LA CHAPELLE, Noua DIAB, Patrick ASHFORD, Bernadette SOUILLAC, Didier MOREAU, Solange DESMONTIER, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Maria LANGLOIS, Xavier PIERRETTE, Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY, Françoise GOUDOUNEIX, Alain HABRAN, Eric DAMET

Ont donné procuration : Jean-Claude LEGEAY à Sylviane PERRIN, Alain LIVACHE à Daniel BOULVRAIS, Franck RIESTER à Ginette MOTOT, Georges HURTH à Françoise GOUDOUNEIX, Ophélie LIN à Sophie DELOISY

Absents excusés : Jean-Claude LEGEAY, Alain LIVACHE, Franck RIESTER, Georges HURTH, Ophélie LIN

Monsieur Patrick ASHFORD, secrétaire de séance.

En ce début de rentrée scolaire, Mme MOTOT propose de faire un résumé des évènements de l'été.

La braderie, comme pour toutes les manifestations que nous avons vécues, nous avons eu la chance d'avoir un temps exceptionnel, de ce fait, ça simplifie beaucoup de choses et permet de mieux profiter de ce que nous organisons. La braderie s'est très bien passée, sécurisée comme il le fallait. Je pense que beaucoup de monde s'est déplacé et que les commerçants de la ville ont été contents des répercussions que cela leur a apportées.

Ensuite il y a eu la présentation de la saison culturelle avec les Coquettes. Nous avons décidé, en commun accord avec Véronique MAASSEN, de l'organiser à la Sucrierie. De ce fait, beaucoup de gens sont venus. Nous avons 700 personnes. Beaucoup de gens donc et enchantés car j'en ai eu de bons échos. J'en suis vraiment satisfaite.

Puis, place au Forum des Sports, le samedi. Forum où beaucoup de sports étaient représentés, avec une bonne ambiance. J'y ai vu des Présidents d'association heureux de montrer leur discipline et faire participer les visiteurs. Nous avons eu un bon moment, avec la remise de 2 médailles. D'ailleurs, je dois remettre une des médailles à une dame, en Mairie, qui n'a pas souhaité que je lui remette en public, cela la gênait trop.

Ensuite, nous avons eu la Saint Fiacre, toujours sous le soleil, avec un défilé en ville un peu écourté pour la sécurité. Mais le circuit était très bien, par le marché et le centre-ville, tout s'est bien passé. Je pense que tout le monde était satisfait, enfin je l'espère. Nous avons évoqué le décès prématuré de M. Roger BENOIT qui a tant œuvré pour cette Saint Fiacre. Son épouse,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidente d'honneur, était là, nous lui avons remis un bouquet de fleurs et je pense que cet hommage lui a fait plaisir.

Ensuite nous avons eu les journées du patrimoine, Véronique tu en as eu des échos ?

Véronique MAASSEN

Il y a eu 2 400 visiteurs soit 1 200 personnes de plus que l'année dernière. Il y avait quand même 2 belles expositions en plus des monuments de la ville.

Ginette MOTOT

Je remercie évidemment les services techniques pour qui ça fait toujours un énorme travail de mettre tout ça en place et les gens du service culturel bien sûr. Ils le font avec beaucoup de gentillesse et de valeur parce que c'est parfait. Quand on défile en ville etc... tout est sécurisé, c'est parfait. Je les en remercie.

Maria LANGLOIS, peux-tu, s'il te plaît, nous faire un petit topo sur la rentrée des classes ?

Maria LANGLOIS

En préambule, je voudrais aussi vous parler de l'été car c'est un temps fort dans les centres de loisirs de la ville. Donc, il y a eu 3 structures ouvertes en juillet et 2 structures en août. Nous avons accueilli une centaine d'enfants en juillet et environ 70 enfants en août. Donc, tout s'est très bien passé. La première semaine, comme vous pouvez l'imaginer, la coupe du monde était dans tous les esprits, il y a eu plusieurs animations autour des pays, des drapeaux. Sur tout le reste de l'été il y a eu également des animations sur l'environnement, le Japon, les aventuriers, la découverte de l'univers avec la réalisation d'un vaisseau spatial. Il y a eu des expériences scientifiques, la nature et l'environnement et aussi les 5 sens et je vous dis un grand etc. En tout cas, ils se sont bien amusés tout l'été. Un grand merci aux équipes d'animation de la ville et de la communauté d'agglomération pour tout cela.

Donc après l'été, il faut retourner à l'école et c'est la rentrée scolaire. Cette année, nous avons accueilli 1571 enfants. L'année dernière, pour mémoire, nous avons accueilli 1557 enfants à la rentrée. Donc, nos effectifs continuent à augmenter. Nous avons 690 enfants dans les écoles maternelles et 981 dans les écoles primaires. Nous avons eu 2 fermetures de classes en maternelle et 1 ouverture en élémentaire à L'école Jehan de Brie. En fait, c'est le jeu de la démographie donc ça fluctue tous les ans. Nous avons accueilli une nouvelle Directrice à l'école Jehan de Brie.

Par ailleurs, des travaux ont été effectués dans les écoles cet été, il y a eu 4 classes repeintes, de l'équipement numérique à l'école Jehan de Brie, des rideaux remplacés à l'École Louis Robert. Voilà pas mal de choses dont nous ferons le point en commission prochainement.

Ginette MOTOT

Merci, y a-t-il des questions ? Oui Mme CANALE

Aude CANALE

Vous m'excuserez, je pensais aborder toutes ces questions en « questions diverses » mais du coup, si vous me permettez, je vais les reprendre dans l'ordre où vous les avez évoquées.

Vous avez commencé par évoquer la Braderie du mois de septembre. Je suis allée y faire un tour, et j'ai été étonnée de constater que tous les magasins, du centre-ville de Coulommiers, ne pouvaient pas disposer de leur devanture pour mettre leurs marchandises. Donc, j'ai un peu interrogé certains commerçants qui m'ont expliqué que s'ils ne faisaient pas partie de l'association des commerçants du centre-ville de Coulommiers, ils ne pouvaient pas bénéficier de leur devanture. J'ai trouvé que c'était assez curieux parce que finalement vous aviez d'autres

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

marchands ambulants qui stationnaient devant les magasins. Et donc, on se retrouve avec des magasins de vêtements qui avaient devant chez eux des bibelots, des couteaux des choses comme ça. J'ai trouvé que c'était un petit peu dommage parce qu'apparemment eux avaient payé une place pour vendre à l'UCIE. Donc, ça c'est ma première remarque sur la braderie.

Ginette MOTOT

Vous savez, ce n'est pas nouveau. L'UCIE organise ça depuis des années et jamais aucune personne ne nous avait interpellé sur cette organisation.

Aude CANALE

Il y a quand même quelques commerçants qui ont été gênés. Le but étant que les gens achètent aux commerçants du centre-ville. Finalement, ce n'étaient pas eux qui étaient mis en valeur. Après l'animation sur la place du Marché, j'ai trouvé que c'était intéressant.

Ginette MOTOT

En effet, c'était très bien et entièrement gratuit.

Aude CANALE

C'était intéressant de prévoir une animation. Après « très bien » je ne suis pas sûre parce que les manèges de la famille BONNOT qui bénéficie déjà de 2 mois de gratuité au Parc des Capucins, qui sont en plus rémunérés.

Ginette MOTOT

Non ce n'est pas vrai

Aude CANALE

Alors dites-moi, je voudrais bien savoir combien payent les manèges qui stationnent 2 mois au Parc des Capucins ? Cette information je ne la trouve nulle part. Et pour le moment, ce qui m'a été répondu c'est que c'était un échange de bon procédé ! De quoi je ne sais pas ?

Maria LANGLOIS – Ginette MOTOT

Les centres de loisirs en profitent gratuitement.

Aude CANALE

D'accord mais j'y reviendrai plus tard. En tout cas, sur la braderie j'ai trouvé que l'idée d'animer la place du Marché était intéressante. Ce type d'animation là, peut-être moins. Je ne suis pas sûre que ça ait profité aux commerçants en fait. Par exemple, une installation de chaises qui permette aux gens de stationner et de regarder ce qu'il y a dans les vitrines ça aurait été mieux. Là, il y avait une telle attraction sur les manèges que pour le coup, je ne suis pas certaine que ça ait été une bonne chose pour les commerçants, pas sur la Place du Marché.

Ginette MOTOT

Je vais souvent en centre-ville, ils ont travaillé. Tout d'abord, sachez que les personnes qui sont dans les Capucins, n'avaient aucun manège là. C'était organisé par l'UCIE, payé par l'UCIE et c'était des manèges qui venaient de l'extérieur.

Aude CANALE

Ce n'est pas ce qui m'a été rapporté.

Ginette MOTOT

Si et nous avons eu une réunion avec l'UCIE avant et justement c'était des manèges réservés pour cette journée-là. Je pense qu'ils ont été très appréciés des enfants et des parents parce qu'il y avait du monde. Les magasins ont travaillé. En faisant le tour, on a même demandé aux

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

terrasses qui sont sur la place du marché qu'elles s'étendent davantage et l'année prochaine je vais demander qu'il y ait plus d'animations de ce genre pour que les Columériens puissent s'asseoir et regarder les animations, surtout avec un temps aussi réussi que cette année. On peut toujours tout critiquer mais je pense que, à l'heure actuelle, l'UCIE fait vraiment des efforts valables pour donner de l'animation à notre ville.

Aude CANALE

Vous savez Mme MOTOT vous pouvez dire que je critique mais vous pouvez aussi interpréter ça comme des remarques qui peuvent être constructives.

Ginette MOTOT

Des remarques constructives, oui je le comprends.

Aude CANALE

J'aimerais bien revenir sur ces animations de l'été. Je trouve que c'est un peu regrettable que la ville de Coulommiers n'investisse pas davantage dans les animations de l'été, gratuites, comme ça a été le cas, vous l'avez évoqué à la Braderie. Pourquoi, parce que la plupart des gens qui restent ici l'été sont quand même des gens qui, à priori, ne partent pas en vacances, donc sont plutôt dans des catégories socio-professionnelles défavorisées. Et, je trouve dommage que comme animation principale de l'été, pour la ville de Coulommiers, ce soit un manège qui est cher, franchement cher. 5 € la ½ heure c'est cher pour les familles. 3 € le tour de manège ça fait cher.

Ginette MOTOT

Mme CANALE vous savez on ne peut pas non plus tout faire gratuit, ce n'est pas possible.

Aude CANALE

Non, mais on peut faire quelques animations gratuites qui pourraient d'ailleurs être familiales, l'été. Il y en a, quand vous faites la Saint Fiacre, voilà. Je trouve que c'est dommage.

Alexis MONTOISY

Simplement pour vous répondre, Mme CANALE, et pour vous informer : il y a eu pas mal de communication de faite, peut-être pas assez. Vous soulignez les activités du service jeunesse notamment axées sur la tranche des 11/17 ans. Nous avons proposé des actions totalement gratuites à ces jeunes. En sachant qu'on a proposé également 2 soirées à thème sur la cuisine urbaine. Malheureusement, suite aux fortes chaleurs nous n'avons pas eu de parents pour encadrer les enfants, pas suffisamment de personnes qui ont voulu se déplacer en soirée. En tout cas, sachez que nous avons fait un effort considérable au niveau de la ville de Coulommiers puisque nous avons proposé des sorties découvertes intéressantes et ouvertes sur la culture, sur les sports, sur différents loisirs de façon gratuite à Coulommiers cet été.

Aude CANALE

Pouvez-vous donner un chiffre de la fréquentation de ces animations ?

Alexis MONTOISY

Tous quartiers confondus, les sorties ont bénéficié, à peu près, à 20-25 jeunes. C'est pour ça que je parlais de l'aspect communication parce qu'on a fait pas mal de tapage. Après c'est vrai qu'on aurait pu accueillir un peu plus d'enfants. C'est pour vous expliquer que l'été, la demande est parfois différente par rapport à d'autres vacances. On sent bien que les gens sont partis tout simplement en vacances et puis d'autres personnes ne sont pas spécialement en phase d'être occupées dans leur temps. Ils ont besoin d'autonomie, de faire leurs activités par eux-mêmes, avec leurs parents ou sortir seules.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ginette MOTOT

Merci

Aude CANALE

Mme MOTOT est-ce que je peux poursuivre sur le forum des sports, saison culturelle tout ça ? Concernant le Forum des sports, une petite remarque. Tout était très bien, les clubs etc simplement une petite remarque par rapport aux licences des clubs de sport.

Je suis quand même assez étonnée parfois, et je pense que M. MONTOISY est vigilant là-dessus, du prix de la licence et notamment la part club. Voyez sur une licence, par exemple à 100 €, vous avez une partie qui va à la Fédération du Club, admettons 40 € pour la Fédération et parfois 60 € pour le club. Sachant que ces club ont des subventions de la Mairie. Est-ce que vous êtes attentifs à ce que deviennent les subventions de la Mairie ? Est-ce qu'elles ne servent pas à combler parfois des trous de trésorerie ou des choses comme ça ?

Parce que, personnellement, j'ai 3 enfants qui sont sportifs, quand on rajoute les licences, aux tenues d'entraînement imposées par les clubs maintenant à 30 € c'est pas rien, ça commence à faire cher. Et, je pense que certains clubs ont des parts club qui sont assez importantes.

Alexis MONTOISY

Sachez Mme CANALE, en effet, nous sommes vigilants mais nous ne pouvons pas faire trop d'ingérence au niveau des sections sportives comme vous le savez puisqu'elles sont autonomes au niveau associatif. Après, malheureusement, chaque année, elles sont victimes de leur fédération qui augmentent leurs cotisations et au final cela a des répercussions sur leur prix de licence. Normalement, elles maintiennent toujours un certain équilibre. Nous concernant, la participation de la Ville avec la subvention, en effet, est importante mais si vous voulez, elle n'intervient pas sur le fait qu'elles sont quand même libres d'établir leurs prix en Comité de Direction, lors de leurs Assemblées Générales etc.. On a un regard attentif et on sait quand même leur dire quand on trouve que les prix sont un petit peu trop élevés.

Mais pour le coup, l'ensemble des sections sportives Columériennes contrairement à d'autres villes de même strate ou d'autres clubs de même strate sont vraiment en-dessous des prix fixés.

Aude CANALE

Voyez, moi j'ai fait le compte. Mes trois enfants qui font du basket, ça me fait sortir d'un coup presque 600 €. Donc, le sport n'est pas accessible à tout le monde.

Vous allez me dire, il y a l'école multi-sports certes.

Il faut peut-être inciter certains clubs, quand il y a plusieurs enfants, à faire un tarif dégressif. Il y en a qui le font déjà.

Sophie DELOISY

Il y a des réductions c'est vrai par rapport au nombre d'enfants qui pratiquent dans le même club, en tout cas, il y a des remises. Pour les associations que je connais, effectivement, l'escrime en fait partie. Donc il y a des déductions, il y a aussi des facilités de paiement, étalées sur toute l'année, voire un chèque par mois. Et puis, concernant les familles qui sont en difficultés, avec Alexis nous l'avons rappelé à l'ensemble des Présidents, pour leur dire que le C.C.A.S. était à leur écoute. Que s'ils voyaient qu'il y avait des enfants, des familles en difficultés on était là aussi pour les accompagner au niveau du sport. Mais je sais, que chaque association, déjà au sein de leur association sportive aide des familles et je regarde Patrick ASHFORD, en tant que Président. Beaucoup de Présidents, déjà font des gestes, je pense au foot aussi, pour des familles en difficultés pour leur permettre et permettre à ces enfants de faire du sport. Donc, on arrive à trouver des solutions mais il faut venir nous voir ou en parler aux dirigeants.

Aude CANALE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Excusez-moi je finis juste. Bon l'exemple du foot, je suis moins convaincue par rapport à tout ce qu'on s'était dit la dernière fois sur le contrat de ville notamment.

Concernant la présentation de la saison culturelle, parfaite, très bien réalisée, la seule remarque que j'ai à faire c'est d'utiliser la Sucrerie ? ça vous permettait d'avoir plus de places ? on a vu 570 personnes. Ce que je regrette toujours un peu dans les présentations de saison c'est qu'il n'y a pas vraiment de jeunes. Il n'y a pas d'incitations, au niveau du service jeunesse, d'emmener des jeunes de la ville. A moins que les jeunes n'aient pas voulu venir, c'est possible, je ne sais pas.

Ginette MOTOT

Qu'il n'y ait pas davantage de jeunesse, mais c'était à eux de prendre des places et de venir. Ce n'est pas nous qui allons les chercher par la main pour leur dire « venez voir la présentation ».

Aude CANALE

Cela, peut être le boulot d'un service jeunesse Mme MOTOT. En tout cas, moi c'est comme ça que je le conçois.

Alexis MONTOISY

D'abord, jeudi soir, il y a école le lendemain et puis excusez-moi Mme CANALE mais sachez que le service jeunesse est au fait accompli des différentes manifestations culturelles. Nous avons des placiers entre 6 et 10 placiers pour lesquels on a refait des tee-shirts avec le logo de la ville qui flashent. Ils savent se démarquer dans les salles, notamment à la Sucrerie pour les têtes d'affiche donc le service jeunesse est à même de conduire des jeunes ou en tout cas de soulever l'intérêt pour assister à ces spectacles.

Ginette MOTOT

Oui pourquoi pas mais à eux aussi de s'intéresser. Mme GOUDOUNEIX c'est à vous.

Françoise GOUDOUNEIX

Oui, je voudrais faire un petit commentaire sur le village d'enfants, en tant que mamie. Même s'il n'y en a pas ici, il y en a qui sont allés au village d'enfants. Pour nous, c'était vraiment un grand plaisir ce village d'enfant. Moi, j'étais bien contente, c'était bien intéressant et les prix ne sont pas si élevés que ça parce qu'il y a une carte de fidélité. Aussi bien pour le manège, lorsque vous achetez un certain nombre de passages, il vous en font en plus en cadeau. Moi je n'ai pas trouvé ça excessif. Les gens sont gentils mais je sais que les propriétaires se sont posés la question de savoir s'ils reviendront l'année prochaine parce qu'ils n'avaient pas trop de fréquentation.

Bernadette SOUILLAC

Je voulais simplement dire également qu'ils avaient réalisé des passages où ils vaporisaient de l'eau. Effectivement, j'y suis allée avec mes petits enfants et ils étaient ravis de pouvoir se rafraîchir et de pouvoir s'amuser en même temps. C'était très bien et pas excessif comme prix.

Ginette MOTOT

Donc, nous allons reprendre le cours de ce Conseil Municipal, par l'adoption du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2018. Y a-t-il des observations ? non.

Merci

Le Secrétaire de Séance désigné est: Patrick ASHFORD.

Nous passons à la question numéro 1.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018-DEL-074 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE

EXPOSÉ :

Ginette MOTOT

L'Etat a souhaité lancé un programme visant à créer des conditions de renouveau du développement de certaines villes moyennes en mobilisant des moyens financiers de plusieurs partenaires.

L'Action Cœur de Ville concerne 220 villes et le 26 mars 2018, elles ont été sélectionnées. Il y en a eu 6 en Seine-et-Marne et nous avons eu la chance de faire partie de ces 6 villes. Donc ça va aider à la dynamisation et à la valorisation du centre-ville en lien étroit avec les intercommunalités. Nous avons dû pour 2018 proposer des actions. 2018 je sais bien que maintenant ça va vite se terminer. Mais ce programme dure sur 5 ans, nous allons faciliter le stationnement en centre-ville, de façon, et ça va dans votre sens Mme CANALE, à favoriser le commerce et à redonner du dynamisme à tous les commerces. Ensuite, nous allons renforcer l'attractivité du marché et de la Halle aux fromages. Aussi, nous allons faciliter la requalification du bâti ancien, par exemple une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Alors, les premières actions que nous allons soutenir en 2018, seront l'aménagement d'un parking rue des Coupes Oreilles. La rue des Coupes Oreilles est sur la place de Verdun, c'est la petite rue après la station d'essence. Derrière il y a des jardins qui ont paraît-il une valeur patrimoniale, même certainement une valeur patrimoniale mais qui sont en friche. Nous possédons les trois quarts de ces jardins dont on ne se sert absolument pas. Je voudrais pouvoir acquérir la maison Ampenot qui fait l'angle de la rue des Coupes Oreilles. C'est la vieille maison aux volets rouges vous voyez ? Cette maison, nous l'avons visité, elle s'écroule littéralement, elle est fissurée, elle est quasi inhabitable. Mme Ampenot n'y vit plus, elle a acheté un appartement et son fils désire la vendre. Il y a la maison elle-même, le jardin, un garage. Ça va faire une entrée très importante sur les jardins des Coupes Oreilles.

Pourquoi les Coupes Oreilles, je ne vais pas remplacer M. Sarazin-Charpentier mais je vais vous faire un petit cours d'histoire. C'est simplement l'endroit où les Anglais, qui avaient envahis la France et particulièrement la Brie, coupaient les oreilles des Columériens, dont la rue des Coupes Oreilles.

Donc, si vous m'en donnez l'autorisation, nous aurons là un parking tout à côté de la Place du Marché et tout à côté aussi des rues avoisinantes qui vont se trouver revalorisées et nous en profiterons pour refaire certains trottoirs de façon à ce que les commerces puissent revivre aussi. Ce sera notre 1^{er} chantier.

Ensuite, nous allons repenser, mais cette année ce sera difficile, l'organisation de la place du Marché, de façon à éviter le stationnement toute la journée. Il y a des gens qui y restent toute la journée et bien souvent les gens qui veulent faire leurs emplettes font le tour et ne peuvent pas s'arrêter. Donc je voudrais régulariser un peu, faire en sorte, en faisant par exemple 2 heures gratuites et ensuite payantes, pour que quelqu'un puisse vraiment faire ses courses très facilement dans le centre, gratuitement. Mais essayer à faire en sorte que certains, qui ne jouent pas le jeu sur la place du Marché, viennent stationner toute la journée en changeant leur disque. C'est le cas des banques, pour ne pas les nommer, des assurances et de certains commerçants. Ils iront se garer ailleurs !

Comme le parking des Coupes Oreilles va nous donner 95 places de stationnement gratuites au moins. Ça permettra aux gens de se garer et d'être tout à côté. Ils n'auront plus aucune raison de stationner toute la journée et de gêner le commerce local.

Laurence PICARD va nous aider, elle s'occupe de l'urbanisme et nous allons essayer, sur le plan culturel, de garder une âme à ce futur parking et même de consacrer une, deux ou trois

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

places de parking pour faire un rappel historique. Nous allons, évidemment, nous faire aider par des gens compétents.

Françoise GOUDOUNEIX

Je reviens sur la première partie : la maison Ampenot dont je connais l'état mais il y avait des peintures, les murs étaient peints. Est-ce que vous allez pouvoir les sauver ?

Ginette MOTOT

Oui il y a trois peintures. Il y a une porte, le fils la prend systématiquement et il y a deux autres murs. Nous pourrions facilement retirer ces œuvres qui étaient de M. Ampenot, de façon que la famille puisse les conserver.

Françoise GOUDOUNEIX

Je sais que dans le jardin, il y a de très beaux arbres, dont un en particulier est-ce que vous allez pouvoir les sauver ?

Ginette MOTOT

Nous verrons mais nous n'en sommes pas encore là.

Françoise GOUDOUNEIX

Alors je voulais vous dire que le parking qui est à la place des Services Techniques est très apprécié par les gens.

Ginette MOTOT

Oui et souvent plein. Enfin, tout au moins très occupé.

Françoise GOUDOUNEIX

Il est très apprécié et celui que vous allez faire sera très bien aussi.

Ginette MOTOT

Et surtout très bien placé, à côté du centre-ville. Et la rue du Dr Arbeltier, qui se trouvera sur le chemin des gens, va donc être requalifiée et j'espère redynamisée, pour pouvoir y mettre des commerces parce que certains ont malheureusement fermés.

Françoise GOUDOUNEIX

J'ai oublié une petite chose, j'avais discuté avec des commerçants, je comprends que vous ne m'étiez que 2 heures mais une femme qui va chez le coiffeur, qui fait une teinture etc ça atteint plutôt les 3 heures, le coiffeur m'en avait parlé.

Ginette MOTOT

Dans ce cas, il vaudra mieux se garer aux Coupes Oreilles qui se trouve tout à côté.

Aude CANALE

Excusez-moi, après les bons points distribués par l' élu du Front National à votre gestion de la municipalité. Moi, je vais être un petit peu plus critique. Par rapport à ce que vous nous annoncez, sur la 2^{ème} partie de votre intervention je suis tout à fait d'accord, l'engorgement de la place du Marché par des gens qui travaillent à Coulommiers et qui sont en plus commerçants, banques et assurances compris, là je suis d'accord il faut trouver une solution parce que clairement si on passe à 6 heures il n'y a personne et ensuite au moment de l'ouverture des banques ça pose un vrai souci.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maintenant, quand vous dites que vous allez refaire un autre parking, moi ça ne m'enchanté pas parce que je trouve qu'il y a assez de parking à Coulommiers. C'est juste une question de combien de pas on veut faire pour aller jusqu'à la boutique.

Ginette MOTOT

Il n'y en a pas assez parce que beaucoup de voitures, venant de l'extérieur, se garent à Gambetta et restent des journées entières et de la même façon nous avons un autre projet.

Aude CANALE

Mais Mme MOTOT, s'agissant du parking, excusez-moi je ne me souviens pas du nom, celui qui se trouve à côté de l'ancien collège, il est toujours vide et il n'est pas si loin que ça. Le parking de l'Ile, je crois, n'est pas si plein que ça.

Ginette MOTOT

Il est très fréquenté le parking de l'Ile.

Aude CANALE

Ecoutez, quand on va à Val d'Europe, je pense qu'on fait plus de pas que là.

Ginette MOTOT

Oui mais alors chère Madame est-ce que vous voulez refaire le monde sachant que les gens maintenant veulent se garer au plus près.

Aude CANALE

C'est curieux Mme MOTOT, je faisais voir à mes élèves, ce matin, un texte de Fred Vargas, qui parlait de la 3^{ème} révolution. Vous savez cette révolution qui dit qu'aujourd'hui il va quand même falloir changer nos comportements. Parce que c'est plus possible d'être toujours en voiture, c'est plus possible d'imaginer une société où on est en voiture en permanence. Même votre Président, il imagine maintenant des aides pour que les gens puissent aller en vélo à leur travail.

Moi, Mme MOTOT, je suis tout à fait sensible au problème du commerce de Coulommiers, j'entends. Mais, je suis persuadée que le problème n'est pas un problème de stationnement. Ce qui me gêne dans vos choix politiques c'est que vous faites des choix qui ne sont pas modernes et qui ne sont pas en lien avec la société dans laquelle on se projette dans l'avenir. On ne peut pas continuer à encourager les gens à prendre leurs voitures, ce n'est pas possible.

Ginette MOTOT

Donc, vous voulez envisager un Coulommiers où les gens viendraient faire leurs courses à vélo. Je veux bien que certains prennent leur vélo et fasse certaines courses en vélo mais admettez quand même que si vous voulez redonner, au centre-ville de Coulommiers, une impulsion il faut quand même permettre aux gens de se garer.

Aude CANALE

Alors Mme MOTOT, autre solutions, qui sont adoptées par des villes qui ont d'autres courants politiques que les vôtres, transports publics gratuits ! Ça fonctionne.

Ginette MOTOT

Décidemment ! vous voulez que tout soit gratuit à Coulommiers !

Aude CANALE

Non, je veux protéger la santé de mes enfants.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marie-José THOURET

Alors mettez de la lumière sur votre vélo la nuit. C'est beaucoup plus dangereux de circuler sans éclairage la nuit et sans casque que de voyager en voiture.

Aude CANALE

Pardon Mme THOURET ! Mais moi, en attendant je protège votre santé et je protège votre environnement.

Ginette MOTOT

Je demande donc au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante afin de décliner le programme sur la commune.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction du gouvernement du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » et à l'identification des villes éligibles et des premières orientations de mise en œuvre,

VU la liste des 222 communes bénéficiaires annexée à cette instruction parmi lesquelles figure la ville de Coulommiers,

VU la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville associant la commune de Coulommiers, les services de l'État, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et tous les partenaires financeurs associés, ci-annexée,

CONSIDÉRANT la volonté affirmée par la municipalité de poursuivre son projet de redynamisation urbaine et commerciale,

CONSIDÉRANT l'avancement du projet et des diagnostics déjà réalisés par la commune,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de bénéficier d'un accompagnement au déploiement d'un programme d'actions pluriannuel, s'appuyant sur un projet de territoire, en lien étroit avec la Communauté d'agglomération,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention cadre pluriannuelle, avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche, pour le déploiement des actions et projets envisagés dans ce cadre,

PROPOSE

- d'approuver la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, jointe en annexe, associant la commune de Coulommiers, les services de l'État, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et tous les autres partenaires financeurs associés,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention cadre pluriannuelle, les avenants qui y seront liés tout en précisant que les crédits nécessaires au cofinancement des études seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, jointe en annexe, associant la commune de Coulommiers, les services de l'État, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat et tous les autres partenaires financeurs associés,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention cadre pluriannuelle, les avenants qui y seront liés tout en précisant que les crédits nécessaires au cofinancement des études seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

N° 2018-DEL-075 - PREVENTION - PROTOCOLE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE DE RAPPEL A L'ORDRE

EXPOSÉ :

Ginette MOTOT

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a inséré dans le code général des collectivités territoriales une disposition qui donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques dans la commune.

Pour un mineur, le rappel à l'ordre intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur.

Madame la Procureure de la République m'a proposé la signature d'un protocole de mise en œuvre de cette mesure et j'y suis favorable.

Ce serait de recevoir des jeunes en voie de délinquance, entre 12 et 16 ans à peu près, qui ont déjà commis des faits relativement gênants pour la société. De les mettre face à leurs responsabilités ainsi que les parents. Je ne serai pas seule, il y aura avec moi le représentant de l'ordre de la Police Municipale. Je propose d'avoir mon écharpe, que lui soit en uniforme. Nous allons représenter ce que les jeunes doivent respecter dans notre commune. Je me charge de leur expliquer qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs et j'espère, avant de devenir des délinquants notoires. Lorsque nous avons des réunions avec Mme le Procureure, n'est-ce pas Mme THOURET, c'est dramatique de voir que certains ont un avenir déjà compromis. Je pense, j'espère si vous m'y autorisez, que j'aurai un petit rôle, que nous aurons, et que ça pourrait permettre à certains jeunes de réfléchir à ce qu'est un comportement plus citoyen.

Aude CANALE

Oui Mme MOTOT, tout ça c'est très beau mais j'ai peur que vous soyez un petit peu déçue en fait. Pour en avoir discuté avec un certain nombre d'élus qui ont mis en place ce dispositif, ce qui pose problème c'est que vous vous adressez à des jeunes qui ne sont pas justiciables, qui ne sont pas connus des services de police. Le jeune qui est délinquant ou a commis des infractions est connu des services de l'ordre, là, non ! vous avez ce problème. Ensuite, quand vous repérez un jeune que vous pouvez convoquer, la difficulté est, et là je vous rapporte des paroles d'élus, c'est que globalement pour que ça soit efficace il faudrait que ça soit rapide.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Or, vous devez prévenir le Procureur et parfois, même très souvent, la réponse est longue. Il peut y avoir un délai de 3 mois.

Ginette MOTOT

Non, nous allons être hyper réactifs.

Aude CANALE

D'accord. Si vous faites mieux qu'un certain nombre d'élus c'est bien. Il y a une troisième difficulté, dans ce dispositif il n'y a rien d'obligatoire. Si le jeune ne veut pas venir, il ne vient pas.

C'est pour ça pourquoi pas, on pourrait se dire que c'est louable mais j'ai peur que vous soyez déçue.

Ginette MOTOT

Tant pis, si vous m'y autorisez, je coure le risque.

Aude CANALE

Après Mme MOTOT juste me permettre de reprendre une phrase que vous avez dit : « certains ont un avenir déjà compromis ». Moi, voyez, j'aurais aimé qu'on travaille sur les raisons qui font que des jeunes commettent des délits et font qu'ils ne croient pas en leur avenir. J'aimerais bien, moi, que vous me disiez j'ai des services d'obligation, j'ai des services de prévention qui sont là aussi pour nous aider, pour aider ces jeunes avant qu'ils arrivent dans votre bureau.

Ginette MOTOT

Que croyez-vous que mon but est ?

C'est justement de discuter avec ce jeune qui a déjà commis des petits délits, et, avec ses parents, d'essayer de trouver, ensemble, des solutions. Je l'ai fait dans le cadre de mon travail de prof maintes fois, mais là, je serai Maire. Je vais essayer de discuter avec eux et d'essayer de les aider autant que je peux, non pas dans la sanction mais dans le conseil, l'orientation.

Aude CANALE

Je vous rappelle que lors du Conseil Municipal, c'est dommage le Pays Briard n'en a même pas parlé mais ça c'est une autre histoire, je vous ai interpellé pour les subventions que vous avez reçu via le Contrat de Ville. 100 000 € pour le quartier des Templiers. Je vous ai interpellé sur des actions que vous aviez menées qui n'étaient pas en cohérence avec l'analyse du diagnostic qui avait été fait sur le quartier des Templiers : la médiation familiale, les intervenants etc... Vous aviez fait des observations sur le fait qu'il n'y avait pas vraiment de grosse délinquance mais c'était plutôt des problèmes de relations entre voisins, des problèmes familiaux liés à la très grande pauvreté, la très grande précarité d'un certain nombre de personnes. Et voyez Mme MOTOT vous présentez un projet qui est extrêmement démagogique alors que vous aviez la possibilité de faire quelque chose de très constructif et vous aviez les moyens de le faire. Alors plutôt que de subventionner 19 000 € le Lycée Jules Ferry ou le salon des artistes ou le salon du livre etc... qui étaient des projets qui existaient déjà moi, j'aurais préféré que vous me disiez que là, je prends le problème à bras le corps pour les habitants du quartier des Templiers, parce que je les ai consultés, parce qu'ils ont donné des idées, parce qu'ils ont fait remonter des besoins. Je mets les moyens et je fais en sorte que les jeunes, je ne les reçoive pas à la Mairie, les jeunes je vais les rencontrer dans leur quartier parce qu'il y a tout un travail avec mes services de médiation, de discussion et de voir comment on peut apporter un peu de bien être à ces gens.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ginette MOTOT

Bien, merci Mme CANALE.

Maria LANGLOIS

Si vous me permettez d'apporter une précision Mme CANALE, au quotidien c'est l'école, la cantine, le post etc... et vous savez qu'il y a le dispositif sur tout ce qui est « aide aux devoirs ». Donc, je tiens quand même à dire qu'il y a de nombreux employés de la ville qui nous aident à avoir un contact et conseiller. Ce que vous proposez ça se fait déjà puisque l'animateur est en contact avec une famille, parce qu'il est là, il est le lien. Il y a beaucoup de choses qui se font dans ce cadre-là. Ce n'est peut-être pas assez connu mais sachez qu'il y a beaucoup de problèmes, beaucoup de choses qui se font dans ce cadre du quotidien, de la ville, de l'école, de la cantine et du post-scolaire.

Ginette MOTOT

Bien sûr que nous ne sommes pas inactifs et que nous avons mis des tas de projets en place. Oui Mme Thouret c'est à vous.

Marie-José THOURET

Juste pour préciser très rapidement à Mme CANALE que la procédure de rappel à l'ordre est une procédure officielle enregistrée et comptabilisée par Mme le Procureure de la République. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, pour ne pas citer Thomas RENUCCI, le chef de la Police Municipale reçoit déjà un certain nombre de mineurs pour des faits commis, légers bien évidemment, dans son bureau. Mais, aujourd'hui le fait de l'officialiser par le rappel à l'ordre, Mme la Procureure va avoir tous les comptes-rendus de ces rencontres. Ce qui permettra lorsque le jeune deviendra majeur, une petite addition.

Ginette MOTOT

Et puis je vais vous dire, et après ce sera clos pour cette question, j'ai eu la chance de rencontrer le Préfet des Préfets qui lui, à Lille, a mis ça en place et je lui en ai parlé incidemment. Il m'a dit être tout à fait pour, le concernant à Lille, dans les Hauts de France et autre, dans beaucoup de communes ça marche. Donc, il m'a vraiment encouragé à le faire.

Passons au vote.

Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance donnant pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques dans la commune.

Considérant que pour un mineur, le rappel à l'ordre intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur.

Considérant que dans le cadre des réunions de travail régulières inhérentes à la prévention de la délinquance, Madame la Procureure de la République a proposé à Madame le Maire la signature d'un protocole de mise en œuvre de cette mesure.

Propose :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de Préciser le champ d'application du rappel à l'ordre,
- de garantir, au travers d'une information réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la mairie de Coulommiers et celle du parquet du Tribunal de Grande Instance de MEAUX en matière de prévention de la délinquance.

Après examen et délibéré, le conseil municipal

Décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer le protocole

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-076 - APPROBATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ELECTRIQUES AVENUE DE STRASBOURG 2^{ème} TRANCHE ET DE LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDESM

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Nous avons adhéré au SDESM depuis 2015. Ce sera le 3^{ème} chantier pour la 2^{ème} phase de l'avenue de Strasbourg. Le 1^{er} chantier ayant été la rue Martial Cordier l'année dernière. Et, actuellement est en cours l'enfouissement pour la phase 1 de l'avenue de Strasbourg, entre le rond-point et le monument de 1870. D'ailleurs les travaux seront terminés fin octobre.

Là, il s'agit effectivement de conventionner sur la 2^{ème} tranche avenue de Strasbourg dont les travaux porteront sur le tronçon situé entre l'avenue Robert Elvert et le monument de 1870.

La convention avec le SDESM qui a une compétence de bureau d'études, nous lui confions effectivement dans ce cas une délégation de maîtrise d'ouvrage. Le SDESM, nous l'autorisons au travers de cette délibération à lancer l'étude d'exécution des travaux et bien entendu, nous autorisons à signer ladite convention relative à la réalisation de ces travaux.

Ginette MOTOT

Merci M. Fournier, y a-t-il des questions ?

Mme. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-DEL-017 du 5 février 2015 décidant d'adhérer au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT l'Avant-Projet Sommaire établi par le SDESM pour les travaux d'enfouissement des réseaux Avenue de Strasbourg – 2^{ème} tranche.

CONSIDÉRANT le montant des travaux estimé dans la convention financière

PROPOSE :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le programme des travaux et les modalités financières.
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- De demander au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la Avenue de Strasbourg – 2^{ème} tranche
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux jointe en annexe et les éventuels avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le programme des travaux et les modalités financières.
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- De demander au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la Avenue de Strasbourg – 2^{ème} tranche
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux jointe en annexe et les éventuels avenants.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-077 - CONTROLE DES DECLARATIONS DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PAR LE SDESM

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Toujours une question qui est relative au SDESM. Comme je vous l'ai dit le SDESM a compétence sur les travaux de génie civil et d'enfouissement mais, il nous permet aussi, on l'a vu, de négocier des contrats par exemple d'achat groupé de gaz ou d'électricité.

Mais, nous reversionnons au SDESM le 1/16 de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. C'est notre façon de rémunérer le SDESM. Il nous demande, puisqu'il embrasse et surveille pour finalement une grande partie des communes de Seine-et-Marne ces fonctions, nous demande l'autorisation de recevoir copie de la taxe d'électrification afin de vérifier si effectivement, ce qui est reversé par la commune correspond bien à l'achat d'électricité qui est effectué sur notre commune. Le SDESM est intéressé dans cette démarche parce que touchant le 1/16 de cette taxe d'électrification il a intérêt effectivement à ce que les taxes soient bien rentrées et ça nous intéresse aussi au niveau de la perception de la taxe d'électrification. Il a surtout les compétences et les moyens de le faire puisqu'il regroupe 70 communes, me semble-t-il, en Seine-et-Marne. Il est structuré pour faire ces contrôles, il a aussi les outils pour le faire et nous avons tout à fait intérêt à passer une convention avec le SDESM pour réaliser cette vérification.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ginette MOTOT

Merci M. Fournier, y a-t-il des questions ?

Mme. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-DEL-017 du 5 février 2015 décidant d'adhérer au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT que les statuts du SDESM comportent la distribution publique d'électricité en compétence à la carte ;

CONSIDERANT l'efficacité de la mutualisation de l'exercice de cette compétence ;

CONSIDERANT l'expertise du SDESM dans le domaine du contrôle des concessionnaires et de la cartographie des réseaux ;

PROPOSE :

- D'autoriser le SDESM à effectuer le contrôle des déclarations de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la commune de Coulommiers. Ce contrôle sera systématiquement réalisé par le SDESM, chaque année et à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser le SDESM à effectuer le contrôle des déclarations de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour la commune de Coulommiers. Ce contrôle sera systématiquement réalisé par le SDESM, chaque année et à sa charge.
- Autorise le SDESM à recevoir la copie des déclarations de la TCCFE pour la commune de Coulommiers.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018-DEL-078 - REVISION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID) 2015 / 2018 - REAFFECTATION DE CREDITS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Nous avons validé en septembre 2016, le Programme d'Actions dans le cadre du contrat Intercommunal de Développement signé avec le Département pour la période 2015 – 2018.

L'enveloppe de ce CID était de 2 828 268 €. Ce CID a permis de réaliser, par anticipation, dès 2015, un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Saints, Boissy le Châtel, la 1^{ère} tranche d'aménagement de la Zone de Boissy, l'extension de la Maison pluridisciplinaire de santé, la construction de salles de classe à Vaux Village et la création de la maison de santé de Faremoutiers.

Sur le reste de l'enveloppe, soit environ 2 046 000 € il y avait 11 projets qui étaient prévus. 4 sont d'ores et déjà lancés ou en passe d'être réalisés : c'était l'étude sur la création de liaisons douces, l'étude sur la maîtrise d'œuvre de la Maison des fromages, l'étude de marché pour la construction d'une halle d'exposition sur le foirail de la Sucrerie et le réaménagement de la rue de Coulommiers, commune aux villes de Coulommiers et Mouroux.

La Communauté d'Agglomération a demandé au Département de modifier le programme d'actions puisque nous sommes à la fin de ce contrat 2015-2018 et des projets qui n'étaient pas aboutis ne pourront pas être financés dans ce cadre-là mais le seront dans le prochain contrat que nous signerons avec le Département.

Donc, nous avons souhaité supprimer 3 actions :

- La construction de l'ALSH de Mouroux,
- L'extension de l'ALSH de Pommeuse
- La construction d'une halle d'exposition au Foirail de la Sucrerie

Il s'agissait donc de réaffecter les 467 000 et quelques euros de ces 3 actions que nous supprimons.

- Nous avons modifié le projet construction de l'ALSH de Coulommiers, le coût des travaux a été revu à la hausse et la subvention départementale a été portée à 424 838 € au lieu de 161 000 € qui avait été présenté initialement.
- Construction de salles spécifiques gymnastique, escrime, judo et tennis de table et gymnase de Coulommiers, la subvention du département a été revue à la hausse, 800 000 € au lieu de 777 000 €.
- Etude sur la création de liaisons douces, l'étude a été revue à la baisse puisque ça coûtait moins cher que prévu donc la subvention a été réduite à 20 000 € au lieu de 50 000 €.
- L'étude globale de l'utilisation de la Commanderie et la rénovation du Logis du Commandeur a été également revue à la baisse, la subvention départementale est passée à 40 000 € au lieu de 80 000 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- L'aménagement de la RD 934 à Mouroux, la subvention a été revue à la hausse, le département aidera le projet à hauteur de 200 000 €.
- Enfin nous avons ajouté un projet, c'est l'étude AMO et maîtrise d'œuvre sur la maison des fromages et la subvention départementale attendue serait de 146 582 €.

Voilà, tous ces derniers projets nous sommes en train de les finaliser, les conventions de réalisation doivent être cosignées avant le printemps 2019 au maximum pour que derrière nous puissions solliciter une nouvelle subvention à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Donc, on vous demande de valider ce nouveau programme d'actions tel qu'il a été retravaillé.

Ginette MOTOT

Merci Mme PICARD. Y a-t-il des questions ?

Aude CANALE

Juste une petite question concernant la construction de l'ALSH de Mouroux et Pommeuse, il y a marqué « prochain contrat », pour la construction d'une halle d'exposition sur le foirail de la Sucrierie, il y a marqué « projet annulé ». Dans votre présentation, on avait l'impression que les 3 étaient ensembles, est-ce qu'il y a une différence ?

Laurence PICARD

On a retiré ces 3 projets du programme, les deux ALSH sont reportés sur le prochain contrat et la halle d'exposition est un projet annulé. L'étude n'a pas permis de conclure à la nécessité de le faire donc, c'est annulé.

Au regard de ces éléments, il est proposé de modifier le programme d'actions suivant le document annexé.

Mme le Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5216-1 et suivants,

Vu le règlement du Contrat Intercommunal de Développement (le CID) approuvé par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne en date du 20 novembre 2015,

Vu la délibération 2016 DEL 098 du 29 septembre 2016 approuvant le programme d'actions du CID

Vu la délibération 2018- 081 du 5 avril 2018 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie modifiant le programme d'actions et la répartition financière des subventions

Considérant que le Règlement du contrat permet de réviser le programme d'actions

Propose de valider le nouveau Programme d'Actions

Après examen et délibéré, le conseil municipal

Décide de :

- Valider le programme d'actions annexé à la présente

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

N° 2018-DEL-079 - CESSIION PARCELLES COMMUNALES A LA SNC BUREAUX STE FOI DE -RUE DU PRE MEUNIER- PARCELLES BI 124 et BI 126

EXPOSÉ :

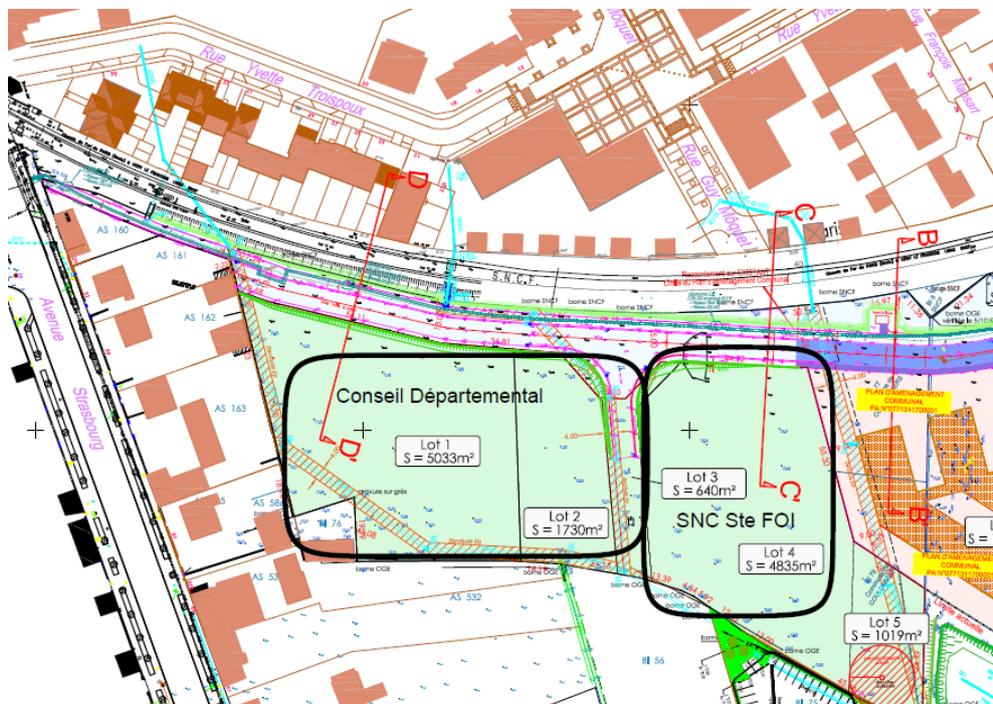
Laurence PICARD

Le conseil municipal, réuni en date du 26 mars 2018, a approuvé la cession de parcelles représentant une surface approximative de 7400 m² à la SNC Les Bureaux de Sainte Foi afin d'y construire un hôtel de bureaux à Coulommiers.

Depuis, le Département nous a fait part de sa volonté d'acheter une parcelle à la ville en vue d'y construire une Maison des Solidarités.

Afin de soutenir ces deux projets (Maison des Solidarités et Hôtel de bureaux), nous avons convenu avec la SNC Les bureaux Sainte Foi de lui céder une parcelle plus petite qui jouxte la parcelle d'origine et qui satisfait à ses besoins.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de céder une surface approximative de 5800 m², au prix de 580 000 € pris pour partie sur parcelles cadastrées BI 124 et BI 126; situées rue du Pré Meunier selon le plan annexé à la présente.



VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de M. GRIGNE, représentant la SNC Les Bureaux de Sainte Foi, en date du 20 Février 2018, donnant son accord à la commune de Coulommiers pour l'acquisition de parcelles communales cadastrées BI 124 et BI 126 d'une surface d'environ 7400m² ;

VU l'avis du Domaine en date du 13 Mars 2018

Vu la délibération 2018 DEL 020 du 26 mars 2018 approuvant la cession desdites parcelles

CONSIDERANT qu'un projet de construction de nouveaux locaux pour la Maison des Solidarités implique de modifier légèrement l'emplacement des parcelles à céder ;

CONSIDÉRANT que la modification du projet de construction présenté par la SNC Les Bureaux de Sainte Foi d'un hôtel de bureaux nécessite de revoir à la baisse les surfaces à céder ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de favoriser l'implantation de locaux d'activités ;

PROPOSE

- d'annuler la délibération N°2018 DEL 020 du 26 mars 2018
- d'approuver la vente, à la SNC Les Bureaux de Sainte Foi, représentée par son gérant M. GRIGNE ou toutes personnes morales ou physiques qui se substitueraient, d'environ 5800 m², au prix de 580 000 € pris pour partie sur parcelles cadastrées BI 124 et BI 126; situées rue du Pré Meunier.
- De désigner l'Etude GRAELING, VIGNER-GRAELING, notaires à Coulommiers;
- D'autoriser Mme le Maire ou M. Pascal FOURNIER, 1^{er} adjoint, à signer tous les actes ou documents inhérents à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'annuler la délibération N°2018 DEL 020 du 26 mars 2018
- d'approuver la vente, à la SNC Les Bureaux de Sainte Foi, représentée par son gérant M. GRIGNE ou toutes personnes morales ou physiques qui se substitueraient, d'environ 5800 m², au prix de 580 000 € pris pour partie sur parcelles cadastrées BI 124 et BI 126; situées rue du Pré Meunier.
- De désigner l'Etude GRAELING, VIGNER-GRAELING, notaires à Coulommiers;
- D'autoriser Mme le Maire ou M. Pascal FOURNIER, 1^{er} adjoint, à signer tous les actes ou documents inhérents à cette vente.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et, je peux vous dire qu'avec ce projet Cœur de Ville, lorsque M. le Sous-Préfet était présent à la réunion l'autre jour, nous sommes vraiment fortement aidés par la subvention Cœur de Ville. Je ne m'attendais pas à autant. Je vois Mme Deloisy qui sourit parce que quand on fait moins de dépenses ça lui convient.

Mme. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mise en vente de la parcelle appartenant aux consorts AMPENOT et l'intérêt que cette dernière représente pour la ville de Coulommiers

VU l'accord des consorts AMPENOT suite à la proposition faite en date du 4 septembre 2018

PROPOSE

D'approuver l'acquisition de la parcelle AP 131 d'une surface totale de 644m² (voir plan ci-joint) au prix total de 190 800 € TTC aux consorts AMPENOT

D'autoriser le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte et tout acte subséquent, qui sera établi par Maître GRAELING, notaire à Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve l'acquisition de la parcelle AP 131 d'une surface totale de 644m² (voir plan ci-joint) au prix total de 190 800 € TTC aux consorts AMPENOT

Autorise le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte et tout acte subséquent, qui sera établi par Maître GRAELING, notaire à Coulommiers.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-082 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MUSEE DES CAPUCINS AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE

EXPOSÉ :

Véronique MAASSEN

Il s'agit de solliciter la DRAC Ile de France pour une subvention. La Ville de Coulommiers a décidé de moderniser le système d'inventaire du Musée municipal des Capucins en budgétant l'acquisition d'un nouveau logiciel Mobydoc qui inventorie les œuvres du Musée.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'accord de la commission culturelle

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la possibilité de financement de la Région Ile-de-France des actions de modernisation du Musée municipal des Capucins en matière de numérisation des collections pour un coût de 21 380 € HT

PROPOSE d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention au taux le plus élevé (20 %) et de prendre en contrepartie de cette aide un stagiaire au sein du Musée municipal des Capucins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention au taux le plus élevé (20 %) et de prendre en contrepartie de cette aide un stagiaire au sein du Musée municipal des Capucins.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-083 - TARIF PRODUIT PROMOTIONNEL DU MUSEE

EXPOSÉ :

Véronique MAASSEN

Dans le cadre de l'exposition « Le musée détourné » par Pierre-Adrien SOLLIER qu'on a lancé samedi dernier, il est proposé de vendre un nouveau produit à destination du jeune public : un puzzle de 100 pièces qui sera édité en 100 exemplaires et de le vendre au tarif de 11 €. Il s'agit de l'oeuvre « Le Château Neuf » d'Anatole DAUVERGNE.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2, L.2221-14 ;

VU l'avis conforme émis par le Trésorier Principal de Coulommiers,

VU l'arrêté 98/35 du 12 février 1998 portant création d'une régie de recettes pour le Musée municipal des Capucins,

VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles en date du 03 septembre 2018,

CONSIDÉRANT que certaines modifications sont nécessaires au bon fonctionnement du Musée municipal des Capucins

PROPOSE les modifications suivantes :

- la création d'un tarif pour la mise en vente d'un puzzle dans le cadre de l'exposition de Pierre-Adrien SOLLIER « Le musée détourné » au tarif de 11 €
- d'autoriser l'encaissement par le Musée des Capucins (régie de recettes) des recettes ci-dessus mentionnées.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- la création d'un tarif pour la mise en vente d'un puzzle dans le cadre de l'exposition de Pierre-Adrien SOLLIER « Le musée détourné » au tarif de 11 €
- d'autoriser l'encaissement par le Musée des Capucins (régie de recettes) des recettes ci-dessus mentionnées.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

N° 2018-DEL-084 - CONTREPARTIES POUR LES MECENES DE LA GROTTTE DES COQUILLAGES

EXPOSÉ :

Véronique MAASSEN

Dans le cadre du lancement de la mission Bern, la Fondation du Patrimoine, on s'est dit qu'on pouvait donner à des mécènes, en fonction du montant de leur don, une contrepartie. Il y a 6 formules qui s'ajoutent les unes aux autres, en fonction de l'importance du don.

Josy MOLLET-LIDY

Où sera installée la plaque des généreux donateurs ?

Véronique MAASSEN

Fixée non loin de la Grotte aux coquillages mais ça n'est pas encore défini. Nous verrons en fonction du nombre de donateurs.

Ginette MOTOT

Dans la foulée, je vous demande à tous de penser à la Grotte aux Coquillages et de participer pour nous permettre de la restaurer et faire en sorte qu'elle ne périclite pas parce qu'à l'heure actuelle elle s'abîme. L'humidité est catastrophique.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 12 juin 2018 portant sur l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et le lancement d'une campagne de mécénat populaire pour la restauration de la Grotte de Coquillages.

VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles en date du 03 septembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il est habituel de donner une contrepartie en échange d'un mécénat

PROPOSE que les mécènes de la Grotte de coquillages reçoivent les contreparties suivantes :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéro formule	Montant du Don	Contrepartie
1	30 € ou plus	nom sur une plaque des donateurs et site Internet de la Ville
2	50 € ou plus	F1 + diplôme "mécène de la grotte de coquillages"
3	100 € ou plus	F1+F2+ visite guidée de la grotte pendant le chantier
4	200 € ou plus	F1+F2+F3+ visite du musée et de la grotte rénovée
5	500 € ou plus	F1+F2+F3+ F4 +2 places pour la Belle Saison
6	1000 € ou plus	F5 + 2 places pour la saison culturelle tarif E

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que les mécènes de la Grotte de coquillages reçoivent les contreparties suivantes :

Numéro formule	Montant du Don	Contrepartie
1	30 € ou plus	nom sur une plaque des donateurs et site Internet de la Ville
2	50 € ou plus	F1 + diplôme "mécène de la grotte de coquillages"
3	100 € ou plus	F1+F2+ visite guidée de la grotte pendant le chantier
4	200 € ou plus	F1+F2+F3+ visite du musée et de la grotte rénovée
5	500 € ou plus	F1+F2+F3+ F4 +2 places pour la Belle Saison
6	1000 € ou plus	F5 + 2 places pour la saison culturelle tarif E

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-085 - CANDIDATURE AU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

EXPOSÉ :

Véronique MAASSEN

Oui, sur une proposition de la conservatrice du Musée, Sandrine Pierrette, qui avait attiré l'attention sur le fait qu'on avait toute légitimité à déposer une candidature pour le Label Ville d'Art et d'Histoire.

Ce Label « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire » est décerné par la Commission Nationale des Villes d'Art et d'Histoire présidée par le Ministère de la Culture.

Evidemment ça valorise la Ville, sur la base d'un dossier de candidature et de la présentation orale des axes principaux du projet. Il qualifie des territoires (communes ou regroupements de communes) qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation du patrimoine, du cadre de vie.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire,

VU le Code du Patrimoine,

VU la création du Label « Villes et Pays d'Art et d'histoire » déposé à l'Institut Nationale de la Propriété Individuelle (INPI) par le Ministère de la Culture et de la Communication le 30 janvier 1985 sous les N°132 66 76 et 132 66 75,

VU l'arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 août 2018,

VU l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 03 septembre 2018,

CONSIDÉRANT que la Ville de Coulommiers offre tous les atouts pour candidater à ce Label

PROPOSE

- De bien vouloir affirmer l'engagement de la Ville de Coulommiers en faveur de la labellisation « Villes d'Art et d'Histoire »
- D'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à faire acte de candidature au Label « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire » et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De bien vouloir affirmer l'engagement de la Ville de Coulommiers en faveur de la labellisation « Villes d'Art et d'Histoire »
- D'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à faire acte de candidature au Label « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire » et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-086 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL-2018

EXPOSÉ :

Véronique MAASSEN

Dans le cadre de la saison culturelle, il s'agit de solliciter 100 000 € pour la participation de la ville de Coulommiers pour faire fonctionner la régie du service culturel.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 18 du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'Office de Tourisme notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'accord du Conseil d'Exploitation et l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 3 septembre 2018

VU l'adoption du budget de la régie du service culturel par délibération 2018 DEL 022 du 26 mars 2018

VU l'annexe jointe à la présente délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

PROPOSE

D'adopter la décision modificative n° 1 de la régie du service culturel suivant le tableau annexé à la présente délibération

D'approuver la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 € soit cent mille euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Adopte la décision modificative n° 1 de la régie du service culturel suivant le tableau annexé à la présente délibération

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 € soit cent mille euros.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-087 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL DE COULOMMIERS

EXPOSÉ :

Véronique MAASSEN

Suite à la démission de Marie BELVERGE du conseil d'exploitation de la Régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers, il convient de procéder à son remplacement.

Pour mémoire le conseil d'exploitation est composé de 9 membres nommés par le conseil municipal, dont 5 membres du conseil municipal et 4 membres issus du secteur associatif local.

5 membres désignés par le conseil

Bernadette SOUILLAC

Sonia ROMAIN

Didier MOREAU

Marie BELVERGÉ A remplacer

4 membres issus du secteur associatif local désignés par le conseil

Jean-Claude QUAGLIOZZI (cm 7/03/16)

Jeannine MULLER

François FEINDEL

Suzie QUIN

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

Petite question, Mme BELVERGE a démissionné seulement du Conseil d'Exploitation ou elle a démissionné du Conseil Municipal ?

Ginette MOTOT

Non, elle a démissionné du Conseil Municipal, en début de semaine dernière, donc nous n'avons pas pu l'intégrer au dossier du Conseil Municipal d'aujourd'hui, c'était trop court.

Mme. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 12 novembre 2001 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers

Vu la délibération 2014-DEL-064 du 14 avril 2014 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel

Considérant la démission de Marie BELVERGE du conseil d'exploitation

Considérant que le règlement intérieur prévoit que le conseil d'exploitation est composé de 9 membres nommés par le conseil municipal, dont 5 membres du conseil municipal et 4 membres issus du secteur associatif local.

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement

PROPOSE

Est candidate : Maria LANGLOIS

- en qualité de représentants du conseil municipal

Après examen et délibéré, le conseil municipal élit Mme Maria LANGLOIS en tant que membre du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

N° 2018-DEL-088 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE FREQUENTANT UNE ECOLE DE BOISSY LE CHATEL

EXPOSÉ :

Maria LANGLOIS

Cet enfant columérien a fréquenté une école de BOISSY LE CHATEL durant l'année scolaire 2017/2018 car il est dans un dispositif particulier.

Il convient de reverser à la commune de BOISSY LE CHATEL le montant des frais de scolarité de cet enfant pour 680 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les dispositions de l'article 23 de la 83-663 du 22 juillet 1983, posant le principe de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune,
- Vu la délibération de la commune de BOISSY LE CHATEL en date du 29/05/2018 fixant la participation 2017/2018 des communes extérieures aux frais de scolarité à 680.00 euros par élève en élémentaire,

Considérant que durant l'année scolaire 2017/2018, un enfant columérien a fréquenté l'école de BOISSY LE CHATEL.

Propose de verser à la commune de BOISSY LE CHATEL 680.00 euros pour les frais de scolarité d'un enfant columérien pour l'année scolaire 2017/2018.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte de verser à la commune de BOISSY LE CHATEL, 680.00 euros correspondant aux frais de scolarité d'un enfant columérien pour l'année scolaire 2017/2018.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-089 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ :

Ginette MOTOT

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de réaliser :

- un recrutement à mi-temps au service des sports, suite à un départ par voie de mutation d'un agent ;
- et trois promotions : deux aux services techniques et une dans le personnel d'animation.

Aude CANALE

Je profite de ce point pour vous poser la question concernant l'animateur sportif qui intervenait dans les écoles, qu'en est-il ?

Ginette MOTOT

Oui, on a des difficultés à trouver quelqu'un. La personne que nous voulions mettre n'a pas le diplôme requis par l'Education Nationale. Pour l'instant, c'est en stand-by.

Aude CANALE

A partir du moment où cette personne n'a pas le diplôme, il faut peut-être en chercher une autre ? Est-ce qu'il s'agit de placer quelqu'un parce qu'on trouve qu'il est compétent mais qu'il n'a pas les diplômes c'est une chose mais à un moment donné, si ce n'est pas possible, faut prendre une décision parce que c'est au détriment des enfants pendant ce temps-là. Je comprends bien votre

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

souci mais je pense que des jeunes qui ont des BPJEEPS, on n'en manque pas. Dans le milieu sportif, il y a quand même un certain nombre de personnes qui sont qualifiées pour ce type de poste.

Sophie DELOISY

Après, il faut qu'ils soient disponibles. Il y a eu une annonce de faite dans les associations pour voir si, éventuellement, il n'y avait pas quelqu'un qui pourrait correspondre mais bon après, c'est la disponibilité.

Ginette MOTOT

Enfin, on va revoir ce problème. Merci Mme CANALE de vos questions.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article

VU la loi du 13 juillet 1983,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié,

VU le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes correspondant à un recrutement et trois promotions, et de les intégrer au tableau des effectifs,

PROPOSE

- de créer, afin de prévoir la réalisation d'un recrutement au service des sports :
 - o un poste d'adjoint administratif à raison de 17.50 heures par semaine (de 1 à 2), par suppression d'un poste à temps complet précédemment affecté à ce même service (de 19 à 18) ;
- de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (de 10 à 12) pour réaliser deux promotions ;
- de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à raison de 17.50 heures par semaine (de 0 à 1), afin de réaliser une autre promotion ;
- de les intégrer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer, afin de prévoir la réalisation d'un recrutement au service des sports :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- un poste d'adjoint administratif à raison de 17.50 heures par semaine (de 1 à 2), par suppression d'un poste à temps complet précédemment affecté à ce même service (de 19 à 18) ;
- de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (de 10 à 12) pour réaliser deux promotions ;
- de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à raison de 17.50 heures par semaine (de 0 à 1), afin de réaliser une autre promotion ;
- de les intégrer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-090 - LEVEE DE L'OPTION D'ACHAT DU PHOTOCOPIEUR TOSHIBA E-STUDIO 2050C

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Donc ça fait plusieurs fois qu'au niveau des options d'achat des photocopieurs, les contrats venant à se terminer, nous achetons les photocopieurs.

Le contrat de location étant arrivé à son terme, il convient de procéder à la levée d'option pour l'acquisition de ce bien pour la somme de trente-trois euros et dix-neuf centimes hors taxes (33,19 HT), ce qui correspond à la valeur résiduelle.

Sous contrôle de Pascal, ça a été un choix, parce qu'ils ont encore une durée de vie d'à peu près 2 ans. Ça nous permet de faire des économies.

Je précise aussi, que malgré la fin du contrat de location, il y a toujours une maintenance sur ces appareils.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de crédit-bail conclu entre la commune et la société CM-CIC leasing Solutions (anciennement GE Capital), le 25 septembre 2013 pour une durée de 60 mois,

CONSIDÉRANT que l'option d'achat s'élève à 33,19 HT,

CONSIDÉRANT que le contrat est arrivé à son terme et qu'il convient d'autoriser la levée d'option,

PROPOSE la levée d'option d'achat telle que présentée ci-dessus,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la levée d'option d'achat telle que présentée ci-dessus,

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2018-DEL-091 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET VILLE 2017 - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Lors de la délibération n° 2018-del-037 en date du 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la reprise des résultats anticipés du budget général de la ville pour l'année 2017.

Une erreur de calcul s'est glissée dans la délibération qu'il convient de rectifier.

En effet, l'annexe 2018-DEL-037 détaillant le calcul laissait apparaître une capacité de financement de 1 103 723.18 €, or il fallait additionner les 3 montants. La capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris) était de 1 333 315, 20 €

La présente délibération a pour objet de prendre acte de cette erreur et de valider le montant rectifié de la capacité de financement de la section d'investissement. A vous préciser, dans le vote du budget primitif, les montants étaient corrects.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU délibération n° 2018-del-037 en date du 26 mars 2018 relative à la reprise des résultats anticipés du budget général de la ville pour l'année 2017,

CONSIDÉRANT qu'une erreur de calcul s'est glissée dans la délibération précitée et qu'il convient de la rectifier,

CONSIDÉRANT que cette erreur matérielle concerne la capacité de financement de la section d'investissement et n'impacte pas le budget 2018 soumis à l'approbation du conseil municipal, ni son équilibre ni les résultats 2017,

PROPOSE

DE PRENDRE ACTE de cette erreur matérielle et de rectifier le chiffre erroné de la capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris) de la façon suivante :

Excédent de la section de fonctionnement 2017	978 214,79€
Excédent de la section d'investissement 2017	716 492,99€
Excédent d'investissement cumulé	114 796,01€
Capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris)	1 103 723,18€

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Montant rectifié :

Excédent de la section de fonctionnement 2017	978 214,79€
Excédent de la section d'investissement 2017	716 492,99€
Excédent d'investissement cumulé	114 796,01€
Capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris)	1 333 315,20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE PRENDRE ACTE de cette erreur matérielle et de rectifier le chiffre erroné de la capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris) de la façon suivante :

Excédent de la section de fonctionnement 2017	978 214,79€
Excédent de la section d'investissement 2017	716 492,99€
Excédent d'investissement cumulé	114 796,01€
Capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris)	1 103 723,18€

Montant rectifié :

Excédent de la section de fonctionnement 2017	978 214,79€
Excédent de la section d'investissement 2017	716 492,99€
Excédent d'investissement cumulé	114 796,01€
Capacité de financement de la section d'investissement estimé (reste à réaliser compris)	1 333 315,20€

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

N° 2018-DEL-092 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET VILLE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Donc les questions 19, 20 et 21 sont les premières décisions modificatives de notre budget. Je tenais à remercier le travail, comme vous le savez, Nathalie Donniou qui était responsable des finances, est partie à la retraite fin juin. Elle a été remplacée depuis par Mme BACHIR, sous la direction de Marc LALLEMENT et je voudrais saluer ces deux personnes. Parce que c'était la première décision modificative et comme vous avez pu le voir, la note de présentation a un petit peu changé et je trouve que c'est plus lisible et plus compréhensible. Je les remercie de leur travail.

Ginette MOTOT

Je suis très contente que Mme DELOISY, dont c'est le service compétent en tant qu'adjointe, reconnaisse que nous avons fait un bon choix et donc de ce fait du bon travail.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sophie DELOISY

Donc, je vais vous présenter la décision modificative sur le budget ville en fonctionnement : elle s'équilibre à 212 638 euros en dépenses et en recettes. En investissement : elle s'équilibre à 16465 euros en dépenses et en recettes.

Vous avez toutes les notes qui sont bien expliquées. Je voudrais juste préciser, au niveau de la dernière page concernant l'ajustement des crédits consacrés à la construction du Pont aux Lions. Là, on rajoute 72 000 € mais vous dire que dans notre budget, préalablement, on avait décidé que cette action, ce projet se ferait sur 2018 et 2019. Là, il est entièrement sur 2018, c'est pour ça qu'on rajoute 72 000 € cette année.

Vous dire également que, sous le contrôle de Pascal, nous allons bientôt pouvoir lancer les choses et le contrat de ruralité a été signé. Nous avons une subvention de 135 000 €.

Donc, ce projet qui avait été prévu sur 2 ans en 2018 et 2019 est basculé sur l'année 2018.

Pascal FOURNIER

Nous avons notifié aux entreprises tout ce qui était possible puisque les résultats de notre AMO étaient connus, le marché était identifié. Donc, elles ont pu commencer à travailler pour autant nous n'avions pas l'autorisation de leur donné l'O.S. (ordre de service). Dès lors que, le contrat de ruralité est signé, la subvention est acquise, nous allons pouvoir lancer les opérations, l'entreprise va pouvoir travailler. La construction du pont nécessite 8 mois de travaux chez le constructeur et ensuite il faut compter environ un mois pour venir l'installer, poser et réaliser les abords. Donc, on va notifier définitivement début octobre, je vous laisse projeter l'inauguration dans un peu moins d'un an.

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2018-DEL-041 en date du 26 mars 2018, approuvant le budget primitif de la Ville,

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 05 septembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

PROPOSE

- de voter les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Je vais me permettre de présenter la question 20 le budget de l'eau et la 21 le budget assainissement en même temps.

Sur le budget de l'eau :

En fonctionnement la DM s'équilibre à 0 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à 74 076 euros en dépenses et en recettes.

Pour la Décision Modificative sur le budget assainissement :

Il s'agit uniquement de prendre en compte les résultats de la récupération de TVA pour l'année 2018 soit une recette réelle de 200 000€.

En conséquence la DM s'équilibre à + 400 000 euros en dépenses et en recettes d'investissement dont 200 000€ d'opération d'ordre (dépenses et recettes au chapitre 041), les 200 000€ de recettes réelles (TVA) et 200 000€ de provisions pour des dépenses (ventilées aux chapitres 21 et 23) afin d'équilibrer la DM.

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2018-DEL-042 en date du 26 mars 2018, approuvant le budget primitif du budget de l'assainissement,

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 05 septembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

PROPOSE

- de voter les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 2 abstentions (Claude LILLEMANN, Aude CANALE)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018-DEL-094 - **DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Ginette MOTOT

Vous avez présenté cette question précédemment, passons au vote.

Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2018-DEL-043 en date du 26 mars 2018, approuvant le budget primitif du budget de l'assainissement,

VU l'avis favorable de la Commission des finances du 05 septembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

PROPOSE

- de voter les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n° 1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Ginette MOTOT

Nous en avons fini avec les différentes questions du Conseil Municipal, nous passons aux décisions du Maire. Y a-t-il des questions ?

Aude CANALE

Oui, avant d'évoquer la rentrée scolaire, je voulais évoquer un petit article qui est passé dans le Pays Briard concernant un arrêté municipal qui expliquait les démarches à faire par les habitants de la communes concernant le nettoyage des trottoirs : « arrêté concernant le désherbage sur le territoire ». C'est simplement une remarque, qu'on responsabilise les gens parce que chacun peut faire en sorte que son trottoir soit propre quand il neige, quand les feuilles tombent pourquoi pas. Ce qui me gêne c'est pour les personnes âgées ou pour des gens qui n'ont pas la possibilité de le faire, ça peut poser problème.

Ginette MOTOT

Ecoutez, on a quand même un service municipal de propreté suffisamment efficace pour pouvoir y palier dans ce cas-là.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

Je prends l'exemple de la rue de Rebais, en été, on a énormément d'agriculteurs qui passent pendant la période des moissons etc, les trottoirs sont souvent sales, il y a des maisons pas habitées. Cet arrêté ça ne me dérange pas plus que ça mais pour le coup, je pense que ça peut rapidement poser des problèmes.

Ginette MOTOT

Si les gens peuvent le faire c'est bien mais dans le cas contraire la ville le fait. Mais c'est pas dans les décisions du Maire ça ?

Aude CANALE

Oh non, pardon excusez-moi je pensais que nous en étions aux questions diverses.

Ginette MOTOT

Vous avez anticipé.

Josy MOLLET-LIDY

Tout le monde ne lit pas le Pays Briard, j'apprends moi-même l'existence de cet arrêté, comment allez-vous informé les Columériens ?

Ginette MOTOT

Il y a la Lettre du Maire qui a été distribuée.

Josy MOLLET-LIDY

Je ne l'ai pas reçu, c'est pour ça.

Ginette MOTOT

Y a-t-il autre chose ?

Aude CANALE

Oui la rentrée des classes Mme MOTOT.

Mme LANGLOIS vous nous annoncez une augmentation de la fréquentation de nos écoles. Alors moi, je m'étonne quand même qu'il y ait une augmentation et paradoxalement on a des fermetures de classes.

Sur l'école maternelle Pauline Kergomard, une classe supprimée, des classes surchargées à 30 élèves par classe. Vous me dites c'est comme ça, c'est en fonction de, mais à un moment donné vous êtes élue. On accepte ce qui n'est pas acceptable. Comment un enseignant peut recevoir des petites sections de 3 ans, à 30 élèves par classe, ce n'est pas possible, ni tolérable.

Maria LANGLOIS

Je crois que vous avez jugé notre position que nous n'avons pas encore exprimée puisque nous avons, avec Mme MOTOT, contacté, vous savez très bien qui décide des fermetures et des ouvertures. Est-ce une volonté de la municipalité ? non. C'est l'Education Nationale via son Inspection. Qui organise et décide des répartitions dans les classes ? c'est la Directrice et les enseignants. En tout cas, nous suivons ça de près, Mme MOTOT a eu des échanges avec l'Inspection, je lui repasse la parole.

Ginette MOTOT

A la demande des enseignants, directeurs et directrices, je suis intervenue auprès de Mme GALEASI et manque de chance, elle nous a dit qu'à partir de 30/31 on envisageait une ouverture mais pas avant. De toute façon c'est un non pour l'instant.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

S'il s'avérait qu'il y en ait 32 et plus et bien là, il y aurait ouverture de classe même en milieu d'année. Voilà ce qu'elle m'a dit

Maria LANGLOIS

Je ne prévois pas l'avenir mais vu l'évolution, il y a de fortes probabilité pour qu'il y ait des ouvertures l'année prochaine en maternelle.

Aude CANALE

J'entends bien ce que vous me dites mais on a quand même un Député, qui est aussi Conseiller Municipal, certes qu'on ne voit pas beaucoup en ce moment, mais qui peut influencer. A un moment il y a des parents qui peuvent se mobiliser et une municipalité qui peut accompagner la mobilisation.

Maria LANGLOIS

Nous n'avons pas été attentiste sur cette question.

En juin, qu'est-ce qui s'est passé ? on a été alerté par Pauline Kergomard et Vaux Village qui sont aujourd'hui les établissements où il y a quelques classes surchargées. Sur le fait, ils craignaient car ils n'avaient pas assez d'enfants. Donc, durant l'été beaucoup de choses se sont passées. On a suivi ça de près. On parlait d'une éventuelle fermeture à Vaux Village. Il s'est passé des choses en 2 mois et je trouve que vous portez un jugement qui n'est pas fondé Madame.

Aude CANALE

Deuxième chose, Mme LANGLOIS, j'ai eu à signer un papier qui m'a un peu alerté, pour que les enfants de CM1 puissent prendre un car pour aller manger sur l'école Jean de la Fontaine. Je suis assez étonnée alors que l'année dernière il y a une cantine qui avait été révisée dans une école maternelle pour désengorger un petit peu.

Toujours dans cette problématique, puisqu'on voit bien que la démographie augmente, à quel moment vous allez agir.

Ginette MOTOT

Maria tu vas me laisser répondre.

Je peux vous dire qu'en ce moment, nous avons mis à l'étude la construction d'une salle de restauration de 400 places et c'est vraiment dans les clous. Donc, il faut que ça vienne, qu'on fasse le plan et ensuite il y a beaucoup de choses à venir. Ensuite, nous allons faire une restauration au centre des 2 écoles qui conviendra au nombre d'enfants du centre ville.

Maria LANGLOIS

Et, ce projet a déjà été présenté en commission.

DÉCISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N°2018-DEC-028 en date du 13 juin 2018 : Remboursement des frais inhérents à l'installation de la fête foraine. Les écritures correspondantes, d'un montant de 618,65 € seront imputées au compte 678.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018-DEC-029 en date du 16 juillet 2018 : Signature de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre la ville de Coulommiers et le Centre Communal d'Action Sociale de Coulommiers dans le cadre des actions du CCAS.

N°2018-DEC-030 en date du 19 juillet 2018 : Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de prescriptions d'activités physiques adaptées auprès d'un public dédié, signature du contrat de prestation avec l'association Siel Bleu pour un montant de 13 885 € et passation d'une convention.

Les présentes décisions, consultables à la Direction Générale des Services, seront portées au registre des délibérations.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 26/04/2018 et conclu à partir du 01/07/2018 pour un an reconductible 3 fois	Pompage et nettoyage des bacs à graisse dans les cantines	SANITRA SUEZ (77680 ROISSY EN BRIE)	Montant annuel : 5 220,00 € Soit 20 880,00 € sur 4 ans
Notifié le 26/04/2018 et conclu à partir du 01/06/2018 pour un an reconductible 3 fois	Entretien toiture-terrasse au gymnase des Capucins	SOPREMA (92110 CLICHY)	Montant annuel : 1 933,54 € Soit 7 734,16 € sur 4 ans
Notifié le 08/06/2018 et conclu à partir du 01/07/2018 pour un an reconductible 5 fois	Dématérialisation des procédures de marchés publics	AWS (38000 GRENOBLE)	Montant annuel : 770,00 € Soit 4 620,00 € sur 6 ans
Notifié le 31/07/2018 et conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois	Entretien de portes sectionnelles et de rideaux ou grilles, portails métalliques et niveleurs de quais	RDS FERMETURES (77515 POMMEUSE)	Montant annuel : 7 500,00 € Soit 22 500,00 € sur 3 ans

TRAVAUX			
Notifié le 25/04/2018 jusqu'à exécution complète des prestations	Marché de prestations similaires relatif aux missions de Maîtrise d'œuvre pour la création de forages AEP complémentaires	ARTELIA Ville et Transports (94607 CHOISY LE ROI)	75 300,00 €
Notifié le 25/06/2018 jusqu'à exécution complète des prestations	Prolongement de la rue du Pré Meunier et aménagement d'une plateforme de stockage : Lot 1- Voirie et Réseaux Divers	WIAME VRD (77263 SEPT SORTS)	1 192 499,50 €

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Notifié le 29/06/2018 jusqu'à exécution complète des prestations	Lot 2- Eclairage public et réseaux BT	ELECTRIC 77 (77260 LA FERTE SOUS JOUARRE)	85 850,00 €
Notifié le 25/06/2018 jusqu'à exécution complète des prestations	Lot 3- Adduction d'Eau Potable	LA LIMOUSINE (94210 LA VARENNE ST HILAIRE)	69 762,00 €
Notifié le 25/06/2018 jusqu'à exécution complète des prestations	Lot 4- Fondations superficielles – gros œuvre – couverture	CANARD (77120 COULOMMIERS)	208 576,37 €

Ginette MOTOT

Je vais donc pouvoir vous dire merci et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20h40